



**EXTRAIT du Registre des  
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Nieul87

**9 décembre 2025**

**Mairie de Nieul**

**87510**

**Tel 05.55.75.80.23**

Membres :	19
Présents :	13
Représentés :	2
Exprimés :	15
OUI :	15
NON :	0
Abst :	0

L'an deux mil vingt-cinq, le 9 décembre, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Béatrice Tricard, Maire. Date de la convocation 5 décembre deux mil vingt-cinq.

Présents : Tricard Béatrice, Bila Laurent, Casimir Catherine, Ruaud Jean-Luc, Pinardon-Thévet Lucette, Auzemery Laurent, Bruyère Nathalie, Calomine Benoît, Crespy Benjamin, Détienne Aurélien, Lavillard Gabrielle, Mahaut Danièle, Sage Pascale

Absents excusés : Chauchet Emilie, Pagnou Pascal donne procuration à Ruaud Jean-Luc, Reauly Paola donne procuration à Mahaut Danièle

Absents : Crouzit Sébastien, Gaspard Céline, Gouzon Jérôme

Secrétaire de séance : Sage Pascale

Objet : Crédit d'un chemin de randonnée dit « de la Haute Glane » reliant les 4 Communes impliquées dans le Syndicat Intercommunal Enfance Petite Enfance Adolescence (SIEPEA), à savoir : Nieul, Peyrilhac, Saint-Gence et Veyrac

Il est proposé à l'assemblée la création d'une randonnée longue distance (38km) permettant de relier les 4 Communes impliquées dans le Syndicat Intercommunal Enfance Petite Enfance Adolescence (SIEPEA) : Nieul, Peyrilhac, Saint-Gence et Veyrac.

Les caractéristiques de ce projet de chemin de randonnée sont les suivantes :

- Une possibilité de départ est prévue dans chaque bourg de ces 4 Communes.
- Les chemins pressentis se trouvent tous sur le domaine public.
- Ce chemin sera ouvert aux marcheurs, aux cyclistes et aux cavaliers.
- De par sa longueur, il cible davantage les cyclistes (cette offre n'existe pas sur le territoire concerné) mais la randonnée reste accessible sur une grosse journée de marche ou plus facilement sur deux jours.
- Le balisage sera réalisé par des bénévoles de chaque Commune et l'entretien sera confié aux Communes.

Une convention est en cours de rédaction avec la Communauté Urbaine Limoges Métropole pour réaliser la promotion de ce parcours.

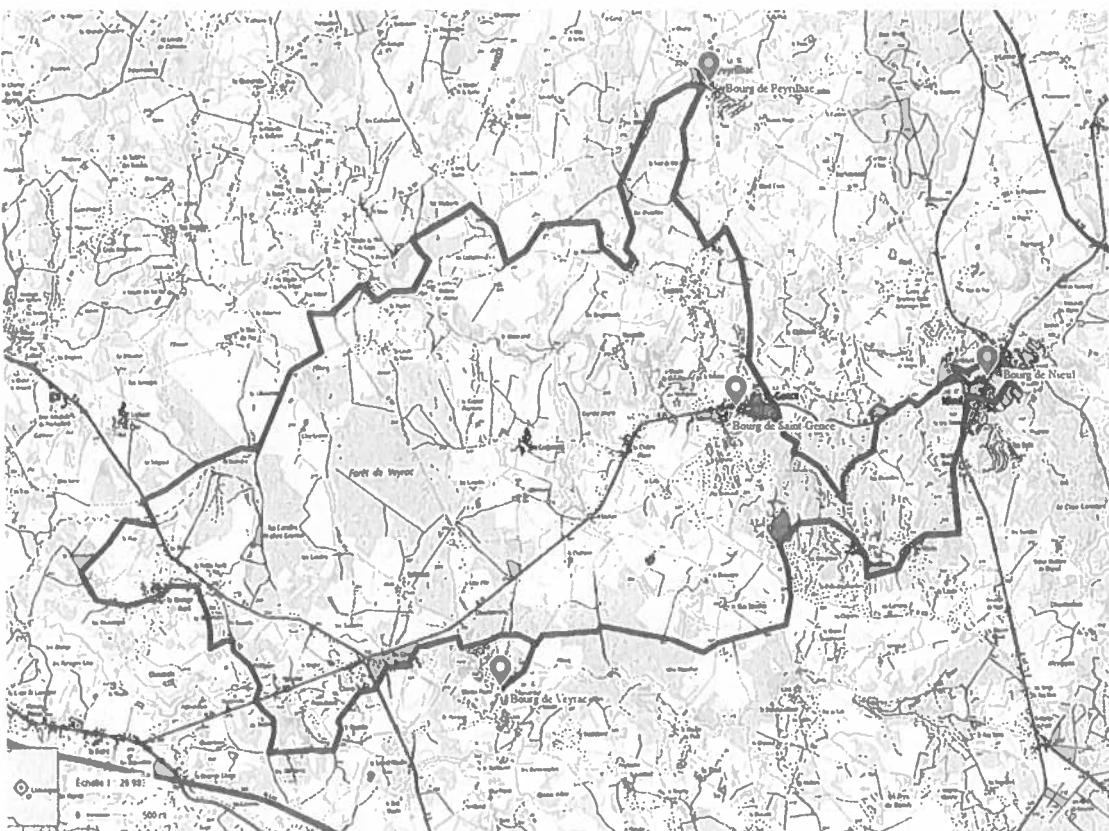
Envoyé en préfecture le 15/12/2025

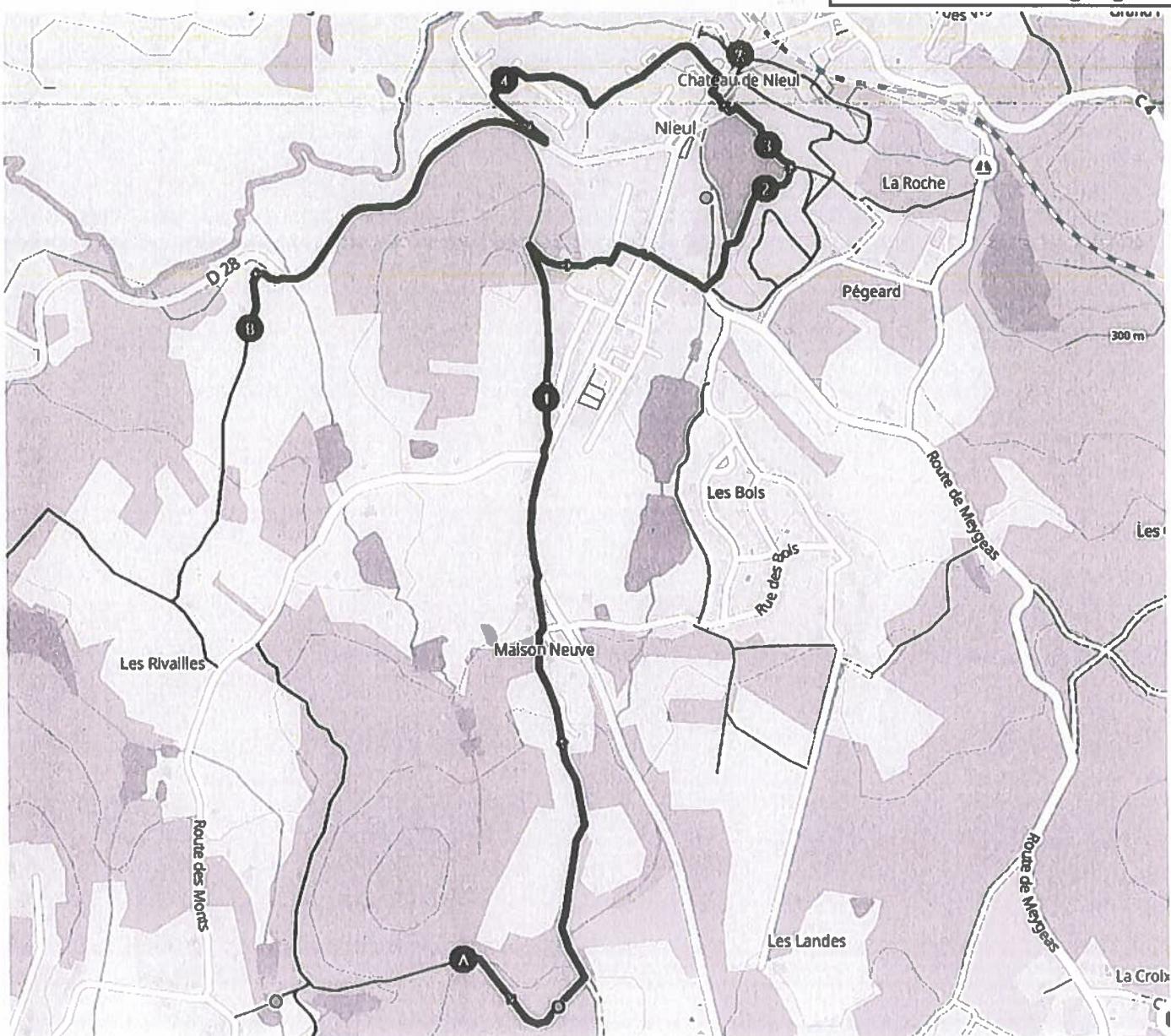
Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le 15 DÉC. 2025

ID : 087-218710705-20251209-DL\_2025\_49-DE

### Plan global



Zoom Commune de Nieul

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise, à l'unanimité, ce projet.
- Autorise, à l'unanimité, Madame la Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir dans le cadre de la création de ce chemin de randonnée.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme, à Nieul le 12 décembre 2025

La secrétaire de séance,  
Pascale Sage.



Madame la Maire,  
Béatrice Tricard.